

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	26

Séance du 16 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi seize à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Brunc FELICIANNE; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR ; M Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

M. Saturnin FRANCILLONE; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christiar CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; M. Arthur MARICEL; Mme Clara RIGAH; Mme Karine GATIBELZA ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON M. Patrick AJAS; M. Bruno REMI ; M. Benjamir GRACCHUS ; Mme Edwige BERMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Anny GENIPA par M. Jean-Louis SAINCILY
Mme Sylviane FONDS par Mme Patricia VINGADASSALON

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M. Yvon COMBES; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET; Mme Sonia MERCADIER Mme Francis ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ;

Date de la convocation

10 mai 2023

Date d'affichage de la délibération

**Adoptée par 21 voix pour 1 abstentions
Mme Nicole RAMASSAMY) 4 contres
(M. Bruno REMI; Mme Edwige
BERMATOL ; M. Patrick AJAS ; M.
Benjamin GRACCHUS).**

DELIBERATION N°2023/05/52

**AVIS DU MAIRE SUR LA DELIMITATION DE LA ZONE DES ESPACES URBAINS ET
NATURELS DE LA BANDE DES 50 PAS GEOMETRIQUES DE LA COMMUNE
CONCERNEE PAR LE TRANSFERT AU CONSEIL REGIONAL LE 1^{ER} JANVIER 2015**

L'article 27 de la loi N°2015-1268 du 14 octobre 2015 d'actualisation du droit des outre-mer dispose que la propriété des espaces urbains de la zone des cinquante pas géométriques soit transférée au conseil régional de la Guadeloupe au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Au préalable, la loi prévoit qu'au plus tard le 1^{er} janvier 2024 ces espaces urbains soient délimités par décret en Conseil d'Etat après avis des communes et du conseil régional de la Guadeloupe.

Dans ce cadre l'agence es 50 pas géométriques a été chargée de conduire les travaux préparatoires à cette délimitation.

Ces travaux ont conduit au projet de délimitation ci-joint (plan en dossier annexe) qu'il convient de valider au conseil municipal de ce jour.

Il est demandé au conseil municipal, d'autoriser le maire à donner un avis favorable sur la délimitation de la zone du territoire espaces urbains de la zone des cinquante pas géométriques concernée par le transfert au conseil régional

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 - d'autoriser le maire à donner un avis favorable sur la délimitation de la zone du territoire espaces urbains de la zone des cinquante pas géométriques concernée par le transfert au conseil régional

ARTICLE 3 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 4: La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée par 21 voix pour 1 abstentions (Mme Nicole RAMASSAMY) 4 contres (M. Bruno REMI; Mme Edwige BERMATOL ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS).

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,



M. Ephrem GLORIEUX